



Informations de base	
<p>2014/0234(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Décision</p>	Procédure terminée
<p>Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole</p> <p>Voir aussi 2011/0249(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales</p> <p>Zone géographique</p> <p>Colombie Pérou</p>	



Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	INTA Commerce international		FISAS AYXELÀ Santiago (PPE)	03/09/2014
			Rapporteur(e) fictif/fictive LANGE Bernd (S&D) ZHRADIL Jan (ECR) TREMOSA I BALCELLS Ramon (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) KELLER Ska (Verts/ALE) BORRELLI David (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Agriculture et pêche		3479	2016-06-27
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Commerce		MALMSTRÖM Cecilia	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
06/08/2014	Document préparatoire	COM(2014)0503 	Résumé
07/10/2014	Publication de la proposition législative	12594/2014	Résumé
09/07/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
21/04/2016	Vote en commission		
27/04/2016	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A8-0155/2016	Résumé
07/06/2016	Décision du Parlement	T8-0240/2016	Résumé
07/06/2016	Résultat du vote au parlement		
27/06/2016	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/06/2016	Fin de la procédure au Parlement		
08/04/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/0234(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
	Voir aussi 2011/0249(NLE)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 207 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 091
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/8/00985

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE576.959	18/02/2016	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A8-0155/2016	27/04/2016	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T8-0240/2016	07/06/2016	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		12594/2014	07/10/2014	Résumé
Document annexé à la procédure		12595/2014	08/10/2014	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2014)0504 	06/08/2014	
Document préparatoire	COM(2014)0503 	06/08/2014	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2017/0668
JO L 097 08.04.2017, p. 0001

Résumé

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 06/08/2014 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ce processus de négociation a abouti le 22 juillet 2014.

Conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 07/10/2014 - Document de base législatif

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion. Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la proposition de décision du Conseil vise l'approbation, au nom de l'Union européenne, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Pour connaître les détails, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 6.8.2014.

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 07/06/2016 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 17 contre et 79 abstentions, une résolution législative concernant le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

Suivant la recommandation de sa commission du commerce international, le Parlement a **donné son approbation** à la conclusion du protocole additionnel.

Le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part vise à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. L'accord libéralise les échanges de produits agricoles et industriels et de services. Il comporte également des dispositions relatives à l'origine des marchandises, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la concurrence, à la propriété intellectuelle et aux marchés publics.

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 27/06/2016 - Acte final

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/668 du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

CONTEXTE : conformément à la décision (UE) 2015/1277 du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente décision, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne est approuvé au nom de l'Union et de ses États membres.

ENTRÉE EN VIGUEUR : la décision entre en vigueur le 27.6.2016. Le protocole entrera en vigueur lorsque l'ensemble des procédures nécessaires à cet effet auront été effectuées.

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 06/08/2014

OBJECTIF : conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Ce processus de négociation a abouti le 22 juillet 2014.

Conformément à une décision du Conseil, le protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne a été signé, sous réserve de sa conclusion.

Il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu d'inviter le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Accord commercial UE/Colombie et Pérou: adhésion de la Croatie à l'Union européenne. Protocole

2014/0234(NLE) - 27/04/2016 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du commerce international a adopté le rapport de Santiago FISAS AYXELÁ (PPE, ES) concernant le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.

La commission parlementaire a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation à la conclusion de l'accord.**

Dans la justification succincte qui accompagne le rapport, il est rappelé que l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, a été signé à Bruxelles le 26 juin 2012 et que certaines de ses dispositions sont appliquées entre l'Union européenne et le Pérou depuis le 1^{er} mars 2013, et entre l'UE et la Colombie depuis le 1^{er} août 2013.

Le 24 septembre 2012, le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des négociations avec la Colombie et le Pérou afin de conclure un protocole additionnel à l'accord commercial entre les parties pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. L'accord libéralise les échanges de produits agricoles et industriels et de services. Il comporte également des dispositions relatives à l'origine des marchandises, aux obstacles techniques au commerce, aux mesures sanitaires et phytosanitaires, à la concurrence, à la propriété intellectuelle et aux marchés publics.

Globalement, il constitue une conséquence naturelle de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne. C'est pourquoi, il est recommandé que le Parlement donne son approbation à sa conclusion.